

Contrat de location du bus de Vaud Tennis

Locataire

Club :

Nom / Prénom du chauffeur :

Adresse :

N° natel : N° de permis :

E-mail (chauffeur) :

Véhicule

Marque : **CITROËN** Type : **SPACE TOURER** No de plaques : **VD 114'751** Couleur : **BLANC**

Total du nombre de places : **9** (y compris chauffeur)

Prix

Tarif 1 à 2 jour(s) CHF 140.-- /par jour CHF

Tarif 3 à 5 jours CHF 110.-- /par jour CHF

Durée

du àH..... au àH.....

Lieu et date :

Signature loueur _____ Signature locataire _____

Kilométrage avant location :

Par sa signature, le locataire déclare qu'il a lu toutes les conditions spéciales et générales du présent contrat (recto/verso) et qu'il accepte celles-ci.

Conditions générales de location du bus de Vaud Tennis

Version octobre 2022

Le locataire reconnaît que le véhicule qui lui est mis à disposition est en parfait état, le plein de diesel fait ; il s'engage à le restituer tel que reçu.

Le locataire est tenu d'informer immédiatement le loueur de tous vols, collisions ou dommages concernant l'objet loué.

Le locataire s'engage à payer les dommages faits au véhicule en cas d'accident où la responsabilité du conducteur est engagée (par exemple : alcool, excès de vitesse, perte de maîtrise, violations des règles de circulation, consommation de stupéfiant, etc...).

Une prolongation de la durée de location, n'est possible qu'en cas d'accord du loueur. En cas de restitution tardive, le locataire répond de tout dommage direct ou indirect que le loueur pourrait subir de ce fait.

En cas d'annulation de réservation, le locataire doit informer le loueur au moins 3 jours avant la date de location. En l'absence d'annulation, la moitié des frais de location est due.

Au cas où le locataire restitue le véhicule sans avoir fait le plein de carburant, celui-ci lui sera facturé.

Le locataire s'engage à payer toutes amendes (stationnement, excès de vitesse, etc...) durant les heures où le véhicule est sous sa responsabilité.

Le locataire s'engage à utiliser le véhicule avec soin, à ne pas remorquer un autre véhicule et à ne pas confier le volant à une personne n'ayant pas le droit de conduire sur le territoire concerné.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du véhicule. La consommation de nourriture et autres boissons est interdite à bord. Si besoin est, il est recommandé de faire un arrêt sur une aire d'autoroute ou un endroit prévu à cet effet. **Le véhicule est livré propre, il sera rendu dans le même état.** En cas de problème, **un montant de Frs. 100.-** sera facturé pour le nettoyage.

En cas d'accident ou la responsabilité du conducteur est engagée, **la franchise de Frs. 1'000.- est à la charge du locataire.**

Le for juridique est à Lausanne. Le droit suisse est applicable.

Etat du véhicule

Veillez signaler tous dommages éventuels sur la carrosserie avant la prise en charge du véhicule.

Restitution

Lieu et date :

Signature loueur _____ Signature locataire _____

Kilométrage après location :